

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAC 701 Subvention (3.000 euros) à l'association Musiques et Cultures Digitales pour la réalisation de ses actions dans le quartier du Grand Belleville du 10e.

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Musiques et Cultures Digitales pour la réalisation de ses actions dans le quartier du Grand Belleville du 10e ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 19 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Musiques et Cultures Digitales, Maison des associations, 8 rue du Général Renault 75011 Paris, dont 2.000 euros pour le projet Nouvelles écritures numériques-En reportage permanent et 1.000 euros pour le projet Labotrucs ; 2016_08633, 2016_08634. SIMPA : 6061.

Article 2 : La dépense totale correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

